



A propos de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France : Créée en 2010, l'AAMF fédère, représente et défend les intérêts des agriculteurs méthaniseurs. Elle met en relation les exploitants mais également les porteurs de projets au travers de rencontres et de groupes de travail (Cive, digestat, amélioration continue, ...). L'association compte 550 adhérents répartis dans toute la France et travaille en collaboration avec les acteurs de la filière, le monde de la recherche, les collectivités... www.aamf.fr

Contact :
contact@aamf.fr

Le point de vue de l'AAMF sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

L'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) accueille favorablement les ambitions de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3). Ces plans confirment que l'agriculture a un rôle central à jouer dans la transition énergétique et climatique. La méthanisation agricole, en captant et valorisant les ressources présentes sur les exploitations (effluents d'élevage, résidus agricoles, cultures intermédiaires), a démontré son utilité non seulement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais aussi pour renforcer l'autonomie énergétique et la résilience des territoires ruraux.

Pour concrétiser les objectifs fixés à 2030 et 2035, l'AAMF alerte sur trois nécessités :

1. Aligner les dispositifs de soutien sur les objectifs visés pour garantir la viabilité des projets et l'émergence de nouvelles installations.
2. Renforcer l'accompagnement des agriculteurs, notamment sur les aspects techniques et organisationnels de mobilisation de la biomasse.
3. Considérer dans la durée, la complémentarité entre les technologies de méthanisation agricole.

La méthanisation : une solution gagnante pour la décarbonation, l'agriculture et les territoires

1. Des objectifs ambitieux nécessitant des soutiens adaptés

Les objectifs de production de gaz renouvelables – 50 TWh d'ici 2030 et entre 50 et 85 TWh d'ici 2035 – supposent une forte accélération du rythme de mise en service des unités sur le territoire. Cela appelle des dispositifs de soutien cohérents et renforcés :

- **Un financement adapté pour pérenniser la filière :**

Les projets de méthanisation génèrent de nombreuses externalités positives. Ils permettent de réduire les émissions de GES, de renforcer l'autonomie énergétique des territoires, de limiter le recours aux engrais chimiques grâce au digestat, tout en contribuant à la création d'emplois locaux. Ces contributions doivent être reconnues et identifiées de façon transparente, au-delà de simples comparaisons avec les coûts des énergies fossiles.

- **Une visibilité à long terme pour sécuriser les investissements :**

Les investisseurs, qu'ils soient agriculteurs, collectivités ou industriels, ont besoin d'une trajectoire claire pour se projeter durablement. Cela passe notamment par une définition de l'avenir des certificats de production de biométhane (CPB) après 2028 et par le maintien de tarifs d'achat attractifs pour les petites unités.

- **Une simplification des démarches administratives :**

Les procédures actuelles, parfois lourdes et complexes, freinent le développement des projets, notamment agricoles. Sans renoncer à la qualité des dossiers, une simplification des processus, serait un levier important pour accélérer la dynamique de la filière et préserver un accès équitable aux dispositifs existants, quel que soit le type ou la taille des projets.

2. Accompagner la mobilisation de la biomasse agricole

Les gisements agricoles, comme les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), les effluents d'élevage ou les résidus de culture, constitueront près de 90 % du potentiel de biogaz à horizon 2050 (source : ADEME 2023). Mobiliser efficacement cette ressource requiert des actions ciblées :

- **Développer la production durable des CIVE dans une approche de développement agricole :**

Les CIVE, semées entre deux cultures principales, offrent un double avantage : elles enrichissent les sols tout en produisant une biomasse énergétique très peu concurrentielle avec l'alimentation. Si leur mobilisation est aujourd'hui limitée (1 MtMS), le potentiel est estimé à près de 20 MtMS de Cive durables, soit une production énergétique de 67 TWh (source : Étude Solagro 2024). Cela nécessite des actions de recherche, de vulgarisation et de développement agricole pour encourager leur adoption à grande échelle par les agriculteurs.

- **Améliorer la gestion et la collecte des effluents d'élevage :**

Les effluents d'élevage, souvent dispersés, représentent une ressource sous-exploitée. Un accompagnement technique et financier des exploitants pourrait faciliter leur collecte et leur valorisation, tout en réduisant les émissions de méthane liées au stockage des effluents non traités.

- **Promouvoir le digestat comme substitut aux engrais chimiques :**

Le digestat est une alternative durable et efficace aux engrais chimiques. Sa valorisation contribue à réduire les coûts pour les agriculteurs et les impacts environnementaux. Des campagnes de sensibilisation et des démonstrations de terrain pourraient renforcer son adoption.

- **Renforcer l'implication des agriculteurs dans tous les projets**

La diversité des soutiens et des projets a permis d'atteindre les objectifs fixés par la précédente PPE, en favorisant des initiatives adaptées aux spécificités des territoires.

Pour garantir la pérennité des projets et limiter les oppositions aux initiatives de grande envergure, les

bonnes pratiques amont (production et flux des intrants) et aval (gestion du digestat) doivent être généralisées. Il est également essentiel de maintenir une collaboration étroite avec les agriculteurs, en tenant compte de leurs intérêts économiques. Une marginalisation des agriculteurs, réduits au rôle de fournisseurs de matières premières, risquerait de compromettre à long terme la viabilité des projets. À l'inverse, la méthanisation, bien intégrée, peut renforcer la résilience des exploitations agricoles tout en soutenant le développement durable des territoires ruraux.

3. Soutenir la complémentarité de toutes les technologies de méthanisation agricole

L'AAMF salue que la PPE3 valorise les projets adaptés à des contextes variés, y compris ceux éloignés des réseaux gaziers. La cogénération et la production de BioGNV à la ferme y sont considérées comme des solutions complémentaires, adaptées aux spécificités des territoires.

Pour répondre à ces besoins diversifiés, il est essentiel de pouvoir :

- **Faciliter la transition de la cogénération vers l'injection**

La production en cogénération avoisine aujourd'hui 3TWh électrique par an (source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/666>). La conversion à l'injection des sites qui pourront l'être (selon les cas, à partir de 60 nm³ et implantés jusqu'à 15 km du réseau) fournirait un volume minimal de 5 TWh PCS par an.

L'activation de plusieurs leviers permettrait ces transitions :

- ✓ Supprimer le coefficient de modulation de 0,8 sur les CPB pour ces installations qui nécessitent de forts niveaux de réinvestissement.
 - ✓ Permettre une sortie anticipée des contrats d'achat d'électricité sans pénalité.
 - ✓ Proposer un tarif d'achat pour l'injection, applicable aux années restantes des contrats d'obligation d'achat d'électricité.
 - ✓ Simplifier les démarches administratives et techniques liées à ces conversions.
- **Faciliter le maintien des sites en cogénération**

Certains sites de cogénération, particulièrement ceux valorisant efficacement la chaleur et répondant à des besoins locaux (traitement des déchets, stations BioGNV, etc.), doivent continuer à jouer un rôle clé. Ces sites, souvent situés en bout de ligne, conservent leur pertinence dans une période d'électrification généralisée des usages.

Pour garantir leur durabilité, il est nécessaire de :

- ✓ Clarifier les conditions d'autoconsommation d'électricité.
- ✓ Faciliter les contrats de gré à gré (PPA), mettant en avant leur dimension locale.
- ✓ Mettre en place un complément de rémunération pour la production de BioGNV, dans la perspective d'un développement plus large de son usage.

- **Accompagner de nouveaux projets de petite taille**

Enfin, dans les zones où la cogénération reste la solution la plus pertinente pour maîtriser les émissions de GES des effluents, un nouveau tarif pourra être construit avec tarif d'électricité aligné sur celui des autres sources renouvelables (comme le photovoltaïque), complété par une prime chaleur et une prime effluents, permettant de rémunérer l'électricité pour sa production énergétique et les bénéfices environnementaux pour ce qu'ils sont.

Cette approche favorisera la maîtrise des GES des effluents, en attendant que des technologies comme le gaz porté ou la liquéfaction du biogaz deviennent opérationnelles.

Conclusion

Depuis le développement des premières installations, la méthanisation a démontré sa capacité à être une énergie renouvelable fiable, non intermittente, dépassant même les objectifs qui lui étaient assignés dans la PPE2.

Pour poursuivre son développement et maximiser son impact dans l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation, il est indispensable d'aligner les dispositifs de soutien avec les ambitions affichées, d'accompagner techniquement les agriculteurs dans la mobilisation des biomasses, et de garantir la complémentarité entre les technologies. Ces mesures permettront à la méthanisation de continuer à jouer un rôle clé, non seulement dans la transition énergétique, mais aussi dans la résilience des exploitations agricoles et le développement durable des territoires ruraux.